FEGC
LA PASSION DE CONSTRUIRE !

SEPT. 2021 03

REVUE TRIMESTRIELLE

ENTREPRISE GÉNÉRALE & GROS OEUVRE

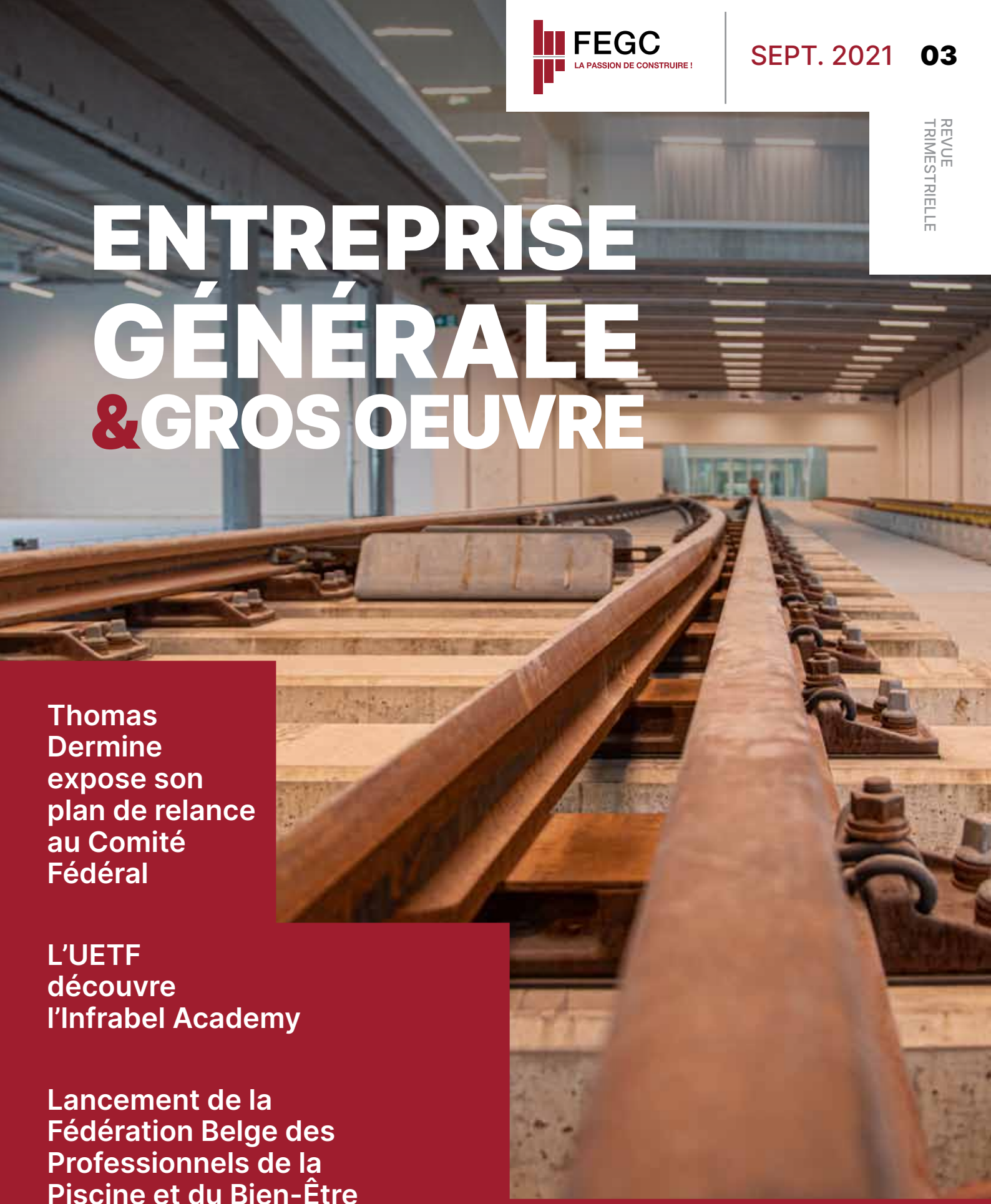

Thomas Dermine expose son plan de relance au Comité Fédéral

L'UETF découvre l'Infrabel Academy

Lancement de la Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être

Une édition de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction - FEGC •
Rue du Lombard 42 • 1000 Bruxelles • Afgiftekantoor Leuven Masspost • Post P923484

Confédération Construction
Gros Œuvre & Entreprise générale
Construction, énergie & environnement

LE BÉTON PRÉFABRIQUÉ. LA DURABILITÉ MISE EN FORME.

FEBE FEDERATION DE L'INDUSTRIE DU BETON

BENOR
TROUW AAN KWALITEIT
LA QUALITÉ EN CONFIANCE

www.febe.be - mail@febe.be

EDITO

Une année surréaliste !

Chers membres,

Les derniers mois ont été éprouvants à plus d'un titre. À la crise du Covid – qui est loin d'être achevée – a succédé une catastrophe naturelle en Wallonie sans précédent de mémoire d'homme. Cette situation a permis à l'État, et ses différents niveaux de pouvoir, de retrouver un rôle important, mais a également mis ses finances sous pression. Avec des perspectives de resserrement budgétaire à la rentrée ... verre à moitié vide me direz-vous.

Dans le même temps, les particuliers cloisonnés chez eux ont massivement investi dans leur chez-soi ou dans des projets immobiliers salvateurs en ces temps d'incertitude financière. Tout bénéfice pour le secteur qui ne sait plus où donner de la tête. Mais qui, dans le même temps, se retrouve confronté à une hausse des prix des matériaux inégalée et à des besoins en personnel qu'il n'arrive pas à rencontrer. Au vu des chiffres du chômage, particulièrement en Wallonie et à Bruxelles, il y a de quoi en perdre son latin.

Le secteur de la Construction a besoin de bras volontaires et si possible formés, voire même, le cas échéant, qu'il formera lui-même. Encore faut-il trouver ces bonnes volontés pour poursuivre nos efforts et offrir des conditions salvatrices au plan de relance qui ne pourra, sinon, remplir toutes ses promesses.

Avec mes sentiments confraternels,

Vivian Lausier

Président

COLOPHON

Editeur Responsable
Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC)

Rue du Lombard 42
1000 Bruxelles
Tél. : 02 511 65 95
TVA : BE 407 590 931
www.fegc.be - fegc@confederationconstruction.be

Parution / Tirage
4x par an / 2365 exemplaires

Rédaction
Gaetan Cuttaia
Conny De Vriese
Patrice Dresse
Thijs Eeckhaut
Liesbeth Geerts
Vanessa Mondelaers
Nina Nguyen
Robbert Thierens

Avec la collaboration de :

Rédaction et traduction
Redactiebureau Palindroom

Mise en page
Ramdesign

BENOR
TROUW AAN KWALITEIT
LA QUALITÉ EN CONFIANCE

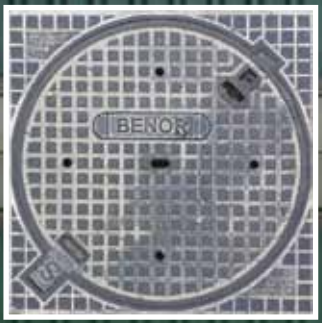

Votre projet mérite une maîtrise intégrale de la qualité, de la matière première au produit fini.

La marque BENOR atteste qu'un produit ou un service est conforme à un référentiel de qualité technique adopté par l'ensemble des parties concernées par sa mise sur le marché. Ce référentiel une fois adopté se retrouve dans un document normatif, appelé Prescriptions Techniques – Technische Voorschriften (PTV).

La marque BENOR couvre systématiquement toutes les caractéristiques pertinentes du produit ou service pour son application et sa mise en œuvre concrète par l'utilisateur qu'il soit public ou privé. Les performances déclarées répondent ainsi aux attentes de qualité du secteur concerné et de ses clients.

BENOR • 42 Rue du Lombard • 1000 Bruxelles • T 02 511 65 95 • www.benor.be • info@benor.be

SOMMAIRE

Thomas Dermine expose son plan de relance au Comité Fédéral de la FEGC

6

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, était présent le 23 juin dernier au Comité fédéral de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC) pour exposer son plan de relance.

« Bruxelles a un énorme potentiel dont il nous faut tirer parti »

15

Ans Persoons (Change.Brussels) vit au coeur de Bruxelles depuis 20 ans. En tant qu'échevine de l'Urbanisme et des Espaces Publics, Affaires et Enseignement néerlandophones, elle est également très impliquée dans le développement de la capitale sur le plan professionnel.

3
Edito
Une année surréaliste !

8
Le transport ferroviaire, entre besoins (énormes) et investissements (annoncés)

10
Agréation : gardez une vue d'ensemble grâce à la nouvelle brochure de la FEGC

12
Quand le maître d'ouvrage prétend que les travaux n'ont pas été effectués

14
Lancement de la Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être

17
Pascal Smet inaugure les travaux des entrepreneurs de Restauration de Patrimoine

18
L'Atelier de l'Avenir et Laminated Timber Solutions, une coopération win-win

20
Un spécialiste des fondations profondes propose une solution globale pour chaque chantier

22
Jean-Pierre Buyle : « Le Palais de Justice de Bruxelles doit retrouver sa splendeur »

24
Le béton ne peut que gagner en importance

28
Qualivie, plus de trente ans d'expérience dans le secteur de la piscine

30
L'UETF découvre l'Infrabel Academy

Une publication de

FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX DE LA CONSTRUCTION
LA PASSION DE CONSTRUIRE !

développeurs CONSTRUCTEURS

Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être

Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires

Cobesta

Professionnels Restauration Patrimoine

construction bois

CONSTRUCTION INDUSTRIELLE

La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction,
l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires,
le Groupement des Entrepreneurs Généraux de Construction Bois
la Fédération des Développeurs Constructeurs de Logements,
le Groupement des Entrepreneurs de Construction Industrielle,
La Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être
Cobesta - Groupement pour les armatures pour béton
le Groupement des Professionnels de la Restauration de Patrimoine

Confédération Construction
Gros Œuvre & Entreprise générale
Construction, énergie & environnement

Thomas Dermine expose son plan de relance au Comité Fédéral de la FEGC

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, était présent le 23 juin dernier au Comité fédéral de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC) pour exposer son plan de relance. La Construction y jouera un rôle central et devra être à la hauteur des attentes en termes d'attraction de nouveaux talents et de formation de la main d'œuvre. Pour Vivian Lausier, Président de la FEGC, ce plan doit également s'accompagner d'un effort de relance de la machine administrative des pouvoirs publics : simplification, digitalisation et diminution des délais d'octroi des marchés publics et des permis d'urbanisme devront aussi être au rendez-vous de la relance.

Thomas Dermine, secrétaire d'Etat pour la Relance et les Investissements

Quel rôle jouera le secteur de la construction dans le plan de relance fédéral ?

Thomas Dermine : Le secteur de la construction aura un rôle central au sein du plan de relance. En effet, près de 60 % des projets repris dans le plan sont liés à l'infrastructure. Ces projets vont donc se caractériser en commande pour le secteur de la construction, notamment lors de la réalisation de voies ferrés, la rénovation d'écoles, la pose de fibre optique, de réseaux électriques du futur.

Ce plan de relance est ambitieux, qu'en pense le secteur de la construction ?

Vivian Lausier : Nous pouvons vraiment nous réjouir. Il faut tout de même faire attention que tout soit mis en œuvre du côté de l'administration, notamment au niveau de la digitalisation qui traine un petit peu à arriver et l'octroi des différentes autorisations. Certaines banques sont encore réticentes à l'idée d'octroyer des crédits, ce qui peut constituer un réel frein pour le secteur.

Comment se passera l'interaction entre les différents niveaux de pouvoir (Régions, Fédéral…) ?

Thomas Dermine : Depuis la conception du plan, nous avons été très attentifs à travailler tous ensemble afin d'obtenir un plan cohérent. Avec le recul, je crois que nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'un très bel exemple de fédéralisme de coopération. D'ailleurs, la Commission européenne a souligné l'excellent travail fourni, malgré les délais extrêmement serrés.

Il y a actuellement de gros problèmes de recrutement dans la construction. Les pouvoirs publics et le secteur doivent donc mieux se coordonner et faire des efforts pour trouver des solutions. Comment faire pour travailler sur ce problème ?

Thomas Dermine : Je ne parlerai pas de problème, mais j'insisterai plutôt sur l'opportunité qui se présente afin de redonner au secteur de la construction un rôle social très fort. Il va certainement y avoir beaucoup de travail pour la construction dans les vingt prochaines années pour rénover l'entièreté du bâti et atteindre notre objectif de décarbonation d'ici 2050. Il faut donc, dès aujourd'hui, accorder toute l'attention nécessaire aux volets liés à la formation et au recrutement qui sera plus que jamais essentiels pour répondre aux besoins futurs. C'est un enjeu social majeur, aussi bien pour les jeunes hommes que les jeunes femmes. Si ce secteur est très masculin, il y a de nombreuses jeunes femmes prêtent à travailler dans la construction, le secteur offre des jobs magnifiques et il est nécessaire de pouvoir capter cette demande.

Vivian Lausier : C'est un enjeu majeur pour le secteur de la construction. Nous devrions certainement plus nous investir dans les formations. Il y a un déficit flagrant de femmes, qui sont peu nombreuses à se présenter. Le secteur doit se réinventer pour montrer tous les avantages de ses métiers, qui ont fortement évolué. ■

Georges Gilkinet, Ministre de la Mobilité

Le transport ferroviaire, entre besoins (énormes) et investissements (annoncés)

Le secteur des travaux ferroviaires belge sortira-t-il gagnant d'un plan d'investissement qui doit respecter de nombreux autres équilibres politiques ? Rencontre avec Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité, pour faire le point sur l'opérateur de transport public le plus important du pays, ses investissements et sa politique de sécurité pour les prochaines années

Quelles sont vos ambitions concernant le transport de fret ferroviaire ?

Elles sont très hautes et figurent dans l'accord du gouvernement. L'objectif est de doubler le volume des marchandises transportées d'ici 2030. Pour cela, il faut des investissements bien réfléchis, tels que le poste de triage du port d'Anvers, le Faisceau M à Louvain ou la rénovation de ponts à Cureghem, sur la ligne 28 par laquelle transite le transport des Audi produites à Forest ... Un train de marchandises représente 50 camions qui ne sont pas sur la route ! Le transport de fret par voie ferrée est capital par rapport à nos objectifs climatiques, de pollution, d'émission de CO_2, d'impact sur la santé et de sécurité routière.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les travaux déjà entrepris et financés par le Plan d'investissement Boost ?

Boost est une histoire qui est en train de s'écrire, en différentes étapes. Ce Plan a été adopté par le gouvernement en novembre. L'objectif était de donner un signal clair au secteur ferroviaire : après des années de disette, pendant lesquelles on était « fier » d'annoncer qu'on diminuait les investissements dans le rail pour des raisons budgétaires, nous souhaitons nous inscrire à nouveau dans une logique d'investissement. Avec Boost 1, nous avons pu avancer une première somme de 100 millions € sur le budget 2021, qui doit permettre à Infrabel de faire aboutir des projets en attente de moyens financiers suffisants. Mais les besoins réels sont énormes. C'est pourquoi, dans le cadre des moyens dégagés par le fonds européen de relance et de résilience, 365 millions sont finalement consacrés au rail. Environ 65 pour la SNCB - nouvelles gares, parkings et renfort de l'accessibilité des gares – et le reste pour l'infrastructure avec, par exemple les travaux au port sec d'Athus, le renforcement de la ligne

> “ Les métiers du rail sont des métiers passionnants, utiles, qui mettent en œuvre des compétences diverses ”

Athus-Meuse… Nous sommes désormais dans une nouvelle logique, celle d’adapter l’infrastructure ferroviaire aux besoins et d’identifier les endroits où l’on peut réaliser des gains de productivité rapides. Mais nous ne nous arrêtons pas là puisque nous préparons la suite du plan Boost, avec notamment le futur appel à projets européens ‘Connecting Europe Facility’, en particulier pour l’Axe 3 ‘Bruxelles-Luxembourg’ (soit la ligne 161).

Un euro investi dans le rail représente un retour de trois euros vers l’économie, à la fois direct (emplois chez Infrabel et chez les sous-traitants) et indirect (soutien à l’économie, aux entrepreneurs qui veulent utiliser davantage le rail). Le VOKA l’a d’ailleurs très bien compris et me demande de renforcer le secteur du fret ferroviaire.

Les coûts importants engendrés par la mise en place de l’ETCS absorbent une grosse partie des budgets d’Infrabel pour l’entretien de son réseau. Cela aura-t-il pour conséquence un recul dans les investissements de maintenance ? Et, si oui, le Plan de relance européen va-t-il pouvoir pallier à ce recul ?

Les deux ne sont pas liés. Bien sûr, équiper le réseau de l’ETCS a un coût important. Cependant, le manque de moyens dans les budgets d’Infrabel n’est pas lié à l’ETCS, mais aux choix politiques posés par le gouvernement précédent. Les « économies » réalisées se sont avérées mauvaises puisque, plus le réseau s’abîme, plus il coûte cher à équiper, moins il peut assurer la ponctualité et plus les voyageurs et les entreprises s’en détournent. On est alors dans un cercle vicieux. Je veux instaurer un cercle vertueux et rassurer les entreprises : les moyens dégagés seront dédiés à l’infrastructure et à la digitalisation de la gestion des sillons, pour pouvoir faire circuler plus de trains sur le réseau belge, ce qui amènera davantage de recettes propres pour Infrabel et davantage de moyens d’investissements, qui seront des leviers pour générer des recettes nouvelles et attirer de nouveaux clients.

Les investissements des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires se comptent en dizaines de millions d’euros dans un secteur qui ne connaît cependant pas, au niveau de son donneur d’ordre, de plan pluriannuel d’investissement et d’entretien de son réseau. N’est-il pas souhaitable que le Gouvernement fédéral dégage une enveloppe fixe pour l’entretien du réseau sur plusieurs années ?

C’est ce que nous avons fait en précisant un cadre d’investissements pour les 10 prochaines années et même au-delà, via notre ‘vision 2040’, qui donne des lignes directrices pour l’avenir du rail en Belgique. Infrabel va être doté d’un contrat de performances qui vaudra pour 10 ans et contiendra les marges d’investissements pour cette même période, ce qui permettra vraiment d’avoir une programmation des travaux plus cohérente, anticipée et intégrant une vision globale du réseau. Je voudrais donner à Infrabel, ainsi qu’à tous ses sous-traitants et à tous ses clients, ce confort d’une vision pluriannuelle claire, de façon à pouvoir programmer les travaux au mieux et en étant sûr des moyens dont on dispose.

Les travaux ferroviaires nécessitent des délais de coupure raisonnables pour pouvoir travailler efficacement et en toute sécurité. L'UETF souhaite que leur durée minimale soit d'au moins 6 heures par intervention/chantier. Comment parvenir à ce minimum ? D'autre part, la volonté d'Infrabel de passer ses commandes et d'informer les entrepreneurs 60 ou 75 jours à l'avance selon la classe des travaux paraît être une mesure de bon sens. Comment mettre en œuvre cette programmation et cette coordination des chantiers, qui est un impératif pour l'UETF ?

Je comprends tout à fait la demande de disposer de périodes de 6 heures de travail effectif pour être rentable, en toute sécurité. Aujourd'hui, on privilégie de plus en plus la fermeture complète des lignes le temps des travaux. Cependant, il peut être parfois plus opportun de réaliser les travaux tout en laissant le trafic ouvert à voie unique. J'espère ainsi que nous pourrons à la fois répondre aux objectifs de l'UETF et limiter les désagréments pour les clients d'Infrabel en les prévenant suffisamment tôt.

Infrabel Academy est une vitrine de marque pour les candidats qui souhaitent se former aux multiples métiers du monde ferroviaire. Comment mettre mieux en avant ce nouveau pôle d'excellence ?

Les métiers du rail sont des métiers passionnants, utiles, qui mettent en œuvre des compétences diverses. Ce sont de vrais métiers d'avenir. Notre objectif est de faire en sorte que le rail soit la colonne vertébrale de la mobilité de demain, en mettant en avant l'innovation et le bien-être au travail. En débutant une carrière chez Infrabel, les jeunes générations peuvent être assurées d'avoir un métier d'avenir, passionnant et qui offre de nombreuses perspectives d'évolution et d'apprentissage.

Infrabel recherche encore plus de 400 personnes en 2021. Il s'agit surtout de profils techniques et de métiers en pénurie (mécaniciens, électromécaniciens, conducteurs, responsables de chantiers ...). Avec l'Infrabel Academy, l'idée est de former aux métiers techniques des chemins de fer, alors que ces formations sont complètement absentes du système d'enseignement classique. Ce sera donc la première véritable «école des chemins de fer» ■

Agréation : gardez une vue d'ensemble grâce à la nouvelle brochure de la FEGC

Cet été se sont déroulés l'EURO de football et les Jeux olympiques, deux événements organisés tous les quatre ans, et en avril s'en tiendra un autre : le Congrès belge de la Route. Les événements les plus attrayants ont donc lieu tous les quatre ans, ce qui n'est pas le cas du renouvellement quinquennal de l'agréation. Si le montant d'un marché public (hors TVA) est supérieur à 75 000 euros pour les travaux d'une certaine catégorie ou supérieur à 50 000 euros pour ceux d'une certaine sous-catégorie, l'entrepreneur doit disposer d'une agréation ou d'une preuve qu'il remplit les critères de cette agréation. Afin d'alléger la charge administrative liée à cette démarche, la FEGC a édité une brochure, le « Guide Agréation des entrepreneurs »

Contenu de la brochure

Le rôle et l'utilité d'une agréation sont tout d'abord exposés, suivis de son champ d'application. Ce dernier point peut être important pour savoir si vous avez besoin ou non d'une agréation pour un travail particulier. Si la réponse à la question précédente est oui, vous trouverez dans le chapitre suivant la classe et la catégorie requises, c'est-à-dire la somme d'argent pour laquelle vous êtes autorisé à travailler et les travaux que vous êtes autorisé à effectuer. Ensuite, la partie administrative est décrite, c'est-à-dire « comment introduire une demande d'agréation ». Une fois ces sujets, les plus importants, traités, l'agréation provisoire est abordée, ainsi que la révision, l'agréation d'un sous-traitant, l'agréation éventuelle d'une société simple, la question de la transférabilité de l'agréation, les dérogations possibles à la réglementation et, enfin, les sanctions en cas de non-respect de l'obligation.

Après cette présentation détaillée, un aperçu schématique des classes et catégories est présenté, de même qu'une série d'exemples commentés afin de mieux faire comprendre comment constituer et introduire un tel dossier. Enfin, la réglementation la plus pertinente sur le sujet est répertoriée.

Si le descriptif du contenu de la brochure vous a donné envie de la commander, vous pouvez adresser votre demande à notre service communication : communicationfegc@confederationconstruction.be. Si vous avez des questions dont vous n'avez pas pu trouver la réponse dans la brochure, vous pouvez nous les adresser à fegc@confederationconstruction.be.

batilogic
a product of VISMA

Gain de temps

Meilleure visibilité

Applications mobiles

Outil tout-en-un

DÉBARRASSEZ-VOUS DE LA PAPERASSE

Le logiciel de gestion administrative pour tous les métiers du bâtiment et installateurs.

Intéressé(e) ?

WWW.BATILOGIC.BE/INFO

PLUS D'INFORMATION? - INFO@BATILOGIC.BE - 050 45 40 80

Quand le maître d'ouvrage prétend que les travaux n'ont pas été effectués

Vous est-il déjà arrivé qu'un maître d'ouvrage prétende que nous n'avez pas effectué les travaux que vous lui facturez ? Une affaire de ce type a été jugée par la Cour d'appel d'Anvers (arrêt du 12 décembre 2018). En dépit du fait qu'il apparaissait clairement qu'il avait demandé l'exécution des travaux et les avait validés, le maître d'ouvrage avait contesté à la fois l'état d'avancement et la facture finale. Ses arguments se fondaient sur l'article 1315 du Code Civil (ancienne version) qui prévoit que 'celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver'. En clair, cela signifie que si l'entrepreneur souhaite être payé pour les travaux qu'il a effectués, il doit d'abord prouver qu'il les a effectivement réalisés. Selon le maître d'ouvrage, cela n'apparaissait pas suffisamment clairement dans le dossier, raison pour laquelle il a refusé de payer la facture.

L'arrêt de la Cour d'appel d'Anvers donne raison à l'entrepreneur

Dans cette affaire, la Cour a décidé de faire droit à la demande de l'entrepreneur, donnant une interprétation inverse de l'(ancien) article 1315 invoqué par le client, estimant que c'était au client qu'il appartenait de prouver que les travaux en cause n'avaient pas été réalisés. Elle indiquait qu'il lui incombait aussi de prouver que le prix facturé ne correspondait pas aux travaux effectivement réalisés aux prix unitaires convenus. Pour faire court, la Cour d'appel a jugé que la charge de la preuve reposait sur le maître d'ouvrage et non sur l'entrepreneur.

La Cour de cassation fait machine arrière : la charge de la preuve a été déplacée à tort vers le client

Dans son arrêt du 7 septembre 2020, la Cour de cassation fait enfin toute la lumière sur l'interprétation correcte de l'ancienne version de l'article 1315 du Code civil. La Cour précise que l'existence d'une obligation doit être prouvée par celui qui en exige l'exécution (art. 1315 de l'ancien Code civil). À l'inverse, la partie qui se prétend libérée doit apporter la preuve du paiement ou du fait qui a provoqué l'extinction d'une obligation. Selon l'article 870 du Code judiciaire, toute partie doit apporter la preuve des faits qu'elle allègue. En résumé, la Cour a explicitement estimé que la partie qui revendique un droit ne peut le faire que si elle peut prouver que toutes les conditions pour la création du droit ont été remplies.

La Cour de cassation a donc cassé l'arrêt de la Cour d'appel d'Anvers jugeant que la charge de la preuve avait été erronément déplacée de l'entrepreneur vers le maître d'ouvrage. Elle confirme ainsi que les articles 1315 de l'ancien Code civil et 870 du Code judiciaire établissent bien que la charge de la preuve incombe à l'entrepreneur. Le renversement de cette charge de la preuve constitue donc une violation illicite desdits articles.

Rien de neuf, mais une confirmation de la jurisprudence

Cet arrêt n'apporte rien de neuf, mais constitue plutôt une confirmation de la jurisprudence. Un entrepreneur qui réclame le paiement de travaux déterminés doit prouver qu'il les a effectués, à tout le moins si le client conteste leur réalité. L'arrêt du 7 septembre 2020 donne tout son poids à la formule 'celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.'

Futur amendement : les juges auront explicitement la possibilité de renverser la charge de la preuve

Même après l'entrée en vigueur de la nouvelle règlementation du droit de la preuve dans le livre 8 du Code civil, cette interprétation des articles 1315 de l'ancien Code civil et 870 du Code judiciaire reste pertinente. La répartition de la charge de la preuve est maintenue à l'article 8.4 du Code civil, mais le contenu de l'article 1315 de l'ancien Code est formulé différemment : *'Celui qui veut faire valoir une prétention en justice doit prouver les actes juridiques ou faits qui la fondent. Celui qui se prétend libéré doit prouver les actes juridiques ou faits qui soutiennent sa prétention.' Le nouveau texte abandonne la notion d''exécution d'une obligation',* ce qui donne à la règle un champ d'application plus large que le seul droit des obligations. Le choix du terme général 'libération' rejoint l'interprétation large que la jurisprudence lui donnait déjà. Le nouveau Code civil prévoit toutefois la possibilité pour le tribunal d'inverser la charge de la preuve, possibilité qui n'existait pas dans l'ancien. La formulation détaillée de l'article permet de penser que l'intention du législateur est de soumettre cette inversion à des conditions strictes. Son intention n'est certainement pas que cette disposition soit utilisée à la légère.

Conseil :

l'entrepreneur a tout intérêt à documenter l'avancement des travaux, par exemple en prenant des photos du site avant, pendant et après l'achèvement des travaux. Il est également judicieux d'annexer aux bons de travail une description explicite du travail fourni et de faire signer bons et annexes par le maître d'ouvrage.

Conclusion

En cas de litige, c'est à l'entrepreneur de prouver qu'il a effectivement effectué les travaux

Un entrepreneur qui demande le paiement de travaux doit, au cas où le maître d'ouvrage prétendrait le contraire, prouver qu'il les a effectivement réalisés. En d'autres termes, un entrepreneur qui affirme avoir droit au paiement de sa facture doit être en mesure de prouver qu'il a effectivement acquis ce droit. ■

Lancement de la Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être

Joeri Dils, Président de la Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être.

Depuis plusieurs années, le secteur de la piscine connaît une croissance continue dans le « wellness@home ». L'industrie des piscines et du bien-être enregistre ainsi une forte croissance. En outre, la crise du Covid-19 a provoqué une explosion des demandes et des commandes depuis mars 2020. Ainsi nombre d'entrepreneurs ont un carnet de commandes est déjà bien rempli et ce jusqu'à 2022. Afin de disposer d'une Fédération forte pour le secteur, la BSPA (Belgian Swimming Pool Association) et le Groupement des Entreprises Générales de « Construction de Piscines » de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC) ont fusionné. Ils forment dès à présent la Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être.

Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être

« Il était très important pour nous d'arriver à une seule Fédération forte. », explique Joeri Dils, Président de la Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être. *« Je suis très content que cette fusion ait pu avoir lieu. Nous allons maintenant nous concentrer sur les grands enjeux du secteur pour les mois et années à venir .»*

En effet, la Fédération s'apprête à rencontrer de nombreux défis dans les prochains mois. Pour rappel, plus de 5.000 piscines seront construites cette année selon la dernière enquête de la Fédération. Actuellement, la Fédération compte 150 membres actifs dans tout le pays. Avant d'affilier une entreprise, un contrôle déontologique via différents critères est effectué. Grâce à ce moyen, le professionnalisme des membres est assuré.

La Fédération s'engage également vis-à-vis de ses membres et du consommateur. Si un litige intervient, un médiateur agrée est alors chargé de trouver une solution à l'amiable.

Afin de regrouper l'ensemble du secteur, la Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être, comme son nom l'indique, reprendra également certains acteurs de l'industrie du Wellness, mais aussi certaines entreprises actives dans la construction de piscines naturelles. « *Nous avons remarqué que l'industrie du Wellness (sauna, jacuzzi, hammam, cabine infrarouge...) connaissait également une forte augmentation, au même titre que les piscines naturelles.* », indique Patrice Dresse, Directeur Générale de la Fédération. *« Nous pensons que ces secteurs sont complémentaires aux piscines traditionnelles et qu'il est nécessaire de les inclure à la Fédération. »*

Afin de promouvoir le secteur, la Fédération prévoit encore de nombreuses actions cette année : le concours annuel de la piscine, des enquêtes et films sectoriels, des webinaires... Il est également important que des formations qualifiantes voient le jour en Belgique.

Il est important d'indiquer que construire sa piscine est un processus qui demande du temps et de la réflexion. *« Nous rappelons au client qu'il ne faut pas se précipiter. L'idéal est de visiter quelques réalisations ou des showrooms avant de faire le choix de son piscinier »*, rappelle Patrice Dresse. *« Le boum des constructeurs de piscines n'est pas sans conséquence et des problèmes peuvent vite apparaitre. D'où l'importance de faire appel à un professionnel du métier expérimenté ».* ■

« Bruxelles a un énorme potentiel dont il nous faut tirer parti »

Ans Persoons (Change.Brussels) vit au cœur de Bruxelles depuis 20 ans. En tant qu'échevine de l'Urbanisme et des Espaces Publics, Affaires et Enseignement néerlandophones, elle est également très impliquée dans le développement de la capitale sur le plan professionnel. En matière d'urbanisme urbain et d'espaces publics, cela bouge beaucoup à Bruxelles ces dernières années. De grands projets de liaison aux petits plans qui peuvent faire la différence en termes de patrimoine. « *La connexion entre la ville haute et la ville basse de Bruxelles restera l'un des principaux points d'attention dans les années à venir* », est convaincue Ans Persoons..

En tant que résidente d'une part, et échevine d'autre part, vous avez manifestement un lien particulier avec Bruxelles. Comment vous êtes-vous efforcée, ces dernières années, de rendre justice à cette belle ville ?

En tant que présidente de la commission de consultation de l'urbanisme, je vois passer tous les dossiers de développement relatifs à la ville. Ceux des grands promoteurs comme ceux concernant les plus petites restaurations et rénovations. Et ce toujours en pensant à l'avenir. À quoi ressemblera la ville dans 20, 30 ans ? Lorsqu'il s'agit d'infrastructures communales telles que des écoles, des salles de sport et des espaces communautaires, il est important d'avoir une vision claire et ambitieuse de l'avenir. En tant qu'échevine de l'enseignement, j'ai vu comment 650 parents n'ont pas pu trouver de place pour leur enfant l'année dernière. Ce problème est lui aussi lié à l'urbanisme et doit être abordé en priorité.

Et vous vous y attelez visiblement avec passion.

Sur le plan politique, je trouve qu'un mandat local est beaucoup plus intéressant que, par exemple, un siège au Parlement. Au niveau local, vous pouvez travailler de manière beaucoup plus concrète, faire la différence et, dans mon cas, contribuer à façonner la ville. En conduisant les enfants à l'école en vélo et en me rendant au travail sur deux roues, je vois comment la ville bouge et vit. La vie privée et la vie professionnelle se chevauchent dans une certaine mesure. Bruxelles a un énorme potentiel dont il nous faut tirer parti. La compétence en matière d'urbanisme et d'espaces publics m'inspire tout particulièrement. Parce qu'il est possible de réaliser des choses très concrètes, comme la zone piétonne dans le centre lors la législature précédente. Un autre bon exemple est l'extension du parc de Tour & Taxis. Un parc très réussi et très utilisé. C'est incroyablement agréable d'y aller et de constater la satisfaction des gens.

> Comment rendre la ville vivable sur le long terme ?
> C'est la grande question que nous devons garder à l'esprit

Ans Persoons, Echevine de l'Urbanisme et des Espaces Publics, Affaires et Enseignement néerlandophones (à gauche) et Claude Nijs, Président du Groupement des Professionnels de la Restauration de Patrimoine

Durant la présente législature aussi, nous continuerons à investir massivement dans la modernisation de l'ancienne liaison nord-sud. Un plan de relance est en cours d'élaboration, des projets sont lancés… Bruxelles possède aujourd'hui des lieux qui seront totalement différents dans dix ans. Par exemple, le quartier Nord va énormément évoluer et à Neder-Over-Heembeek, nous construisons un quartier complet avec des infrastructures communautaires. Il y a également une série de petits projets à venir qui feront la différence en termes de patrimoine. Un exemple en est la rampe du Palais de justice, qui est en train d'être libérée des voitures et pour laquelle un projet de réaménagement est lancé en collaboration avec la Régie des Bâtiments. De nombreux projets sont actuellement encore en phase de planification, mais il y a aussi des projets en cours d'exécution. L'accent est mis ici sur la végétalisation. Bruxelles compte beaucoup de places minéralisées qui auraient besoin d'une solide mise à niveau dans ce domaine.

Pourquoi est-il si important de revaloriser le lien entre la ville haute et la ville basse ?

Cette limite constitue actuellement la cicatrice de la ville et est très orientée vers le trafic automobile. Le boulevard Anspach a été comme ça pendant longtemps. Aujourd'hui, cette rue est sans voiture et relie les quartiers. Lorsque la Gare centrale a été construite et que la liaison nord-sud a été réalisée, aucune réflexion n'a été menée sur l'aménagement de l'espace public. Il y a beaucoup d'espaces qui pourraient être fortement végétalisés et qui sont en quête d'une identité propre. Il existe également de nombreux bâtiments administratifs vides auxquels il faut donner une nouvelle affectation. Ceci, combiné à un espace public plus vert et à une grande attention pour l'usager faible, peut créer une dynamique très agréable. La discussion sur la reconquête de l'espace public bat son plein et provoque immanquablement des conflits. Comment faire pour que la ville reste vivable à long terme ? C'est la grande question que nous devons garder à l'esprit.

Vous avez un penchant pour l'histoire et l'esthétique, deux éléments présents en abondance à Bruxelles. Pensez-vous qu'une attention suffisante est accordée à la richesse esthétique et historique de Bruxelles ?

Le patrimoine est depuis longtemps très bien protégé à Bruxelles. Le grand débat en matière de bâtiments et d'architecture est de savoir ce qu'il faut faire des bâtiments modernistes d'après-guerre. Lesquels peuvent être (partiellement) démolis ? Lesquels doivent absolument être conservés ? Communiquer avec les particuliers qui possèdent du patrimoine est certainement un point d'attention important. Il arrive encore que des personnes achètent une maison et la démolissent ou la rénovent sans se rendre compte qu'elle fait partie du patrimoine. Ou parfois, elles le font délibérément et veulent ensuite régulariser la situation. Nous ne le ferons jamais, bien sûr, mais entre-temps, le patrimoine a disparu. La communication dans ce domaine peut encore être améliorée.

Les bâtiments et l'architecture sont un aspect des choses, mais le patrimoine joue également un rôle impor-

tant dans l'espace public. Par exemple, le réflexe de protection patrimoniale peut conduire à un statu quo préservant le type de voiries en place, laissant libre cours aux voitures et rendant difficile la création de pistes cyclables et piétonnes. En tant que ville, nous devons évoluer à cet égard. Car, comme nous l'avons déjà dit, nous avons aujourd'hui des besoins plus importants, comme la mobilité douce, la végétalisation, etc. Ce sont des objectifs qui ne sont pas toujours faciles à combiner avec le patrimoine, mais nous devons résoudre ces problèmes. Le patrimoine historique ne peut certainement pas être une boîte vide, une réaffectation bien pensée s'impose de toute façon dans de nombreux endroits.

Comment allez-vous continuer à marquer de votre empreinte la politique en matière d'urbanisme et d'espaces publics dans les années à venir ?

D'une part, il y a les projets en cours et les nouveaux projets que nous continuons à suivre de près, et d'autre part, il y a aussi de nombreux défis à relever pour rendre notre administration de l'urbanisme aussi transparente et efficace que possible. Les demandes de permis et procédures sont encore très peu claires et lourdes pour de nombreuses personnes. Il appartient à l'administration de simplifier ces procédures au niveau de la ville et d'accompagner au mieux les personnes lors de leurs demandes. Et de respecter les délais pendant les procédures, afin que les personnes concernées sachent exactement où elles en sont. Toute la dynamique autour d'Airbnb, de l'habitat groupé (de luxe), etc. doit également être mieux encadrée et plus claire. Un plan communal de développement durable va être élaboré à cet effet. Et cela quartier par quartier. Et, bien sûr, nous voulons y associer les Bruxellois eux-mêmes.

Enfin, quels sont vos lieux/monuments préférés à Bruxelles ? Y a-t-il des sites ou des bâtiments qui vous coupent toujours le souffle après toutes ces années ?

Sur le toit de la Bibliothèque royale, il y a une très grande terrasse avec une vue magnifique. Le bâtiment se profile désormais comme la limite entre le Mont des Arts et le Sablon, dont beaucoup ignorent qu'ils sont en fait voisins. En utilisant le bâtiment différemment et en créant des passages, celui-ci pourrait jouer un rôle de liaison. Il pourrait devenir un merveilleux exemple d'un institut encombrant qui se transforme en un bâtiment dynamique. ■

Assemblée Générale

Pascal Smet inaugure les travaux des entrepreneurs de Restauration de Patrimoine

Pascal Smet, Secrétaire d'Etat à la Région de Buxelles-Capitale

Pascal Smet, Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, concluait récemment les travaux de la première assemblée générale en présentielle du Groupement des Entrepreneurs de Restauration de Patrimoine.

La réunion qui fut introduite par Ans Persoons, Échevine de l'Urbanisme et des Espaces Publics de la Ville de Bruxelles, se tenait à l'hôtel de Ville, lieu symbolique s'il en est pour le Patrimoine de notre Pays. De la tour japonaise, au palais de Justice en passant par le conservatoire de musique, ce fut ainsi un vibrant hommage au Patrimoine que recèle Bruxelles et sa Région. Pour Claude Nijs, Président du groupement, ce fut l'occasion de rappeler les besoins criants de financements pour la conservation et la préservation de notre Patrimoine et d'appeler aussi notre secteur à plus d'audace en termes de formation des jeunes.

« *Les métiers du patrimoine nécessitent un transfert de connaissances et de compétences entre les personnes et entre les générations. Il est également important de noter qu'une mission dans notre secteur doit non seulement être menée avec beaucoup de savoir-faire, mais aussi avec fierté et respect pour notre histoire collective et envers tous ceux qui participent à sa préservation. Dans notre travail, nous essayons toujours d'exprimer notre appréciation, notre passion et notre engagement pour le patrimoine et l'artisanat. C'est cette attitude qui fait la grandeur de nos entreprises et avec laquelle nous devons inspirer et engager de nouveaux collaborateurs. Le Groupement des Professionnels de la Restauration du Patrimoine tend la main et coopérera largement avec les organisations qui se soucient du patrimoine. Nous allons par exemple relever les défis liés à l'artisanat avec l'Union des Artisans du Patrimoine (UAP).* »,explique Claude Nijs.

■

L'Atelier de l'Avenir et Laminated Timber Solutions, une coopération win win

L'Atelier de l'Avenir, entreprise à finalité sociale, et Laminated Timber Solutions (LTS) travaillent ensemble depuis près de 5 ans dans le secteur de la construction bois. Cette collaboration est basée sur le social, puisque l'Atelier de l'Avenir se veut être une entreprise à finalité sociale, qui met l'accent sur un personnel sourd ou malentendant. Rencontre avec Philippe Courtoy, Timber Building Expert chez LTS, et Thierry Beguin, Business Unit Manager pour l'Atelier de l'Avenir.

Philippe Courtoy, Timber Building Expert chez LTS

Pouvez-vous nous présenter l'Atelier de l'Avenir ?

Thierry Beguin : L'atelier a lancé ses activités en 2008. C'est une société à finalité sociale, qui travaille avec du personnel sourd ou malentendant. La société mère est l'asbl Les Ateliers du Monceau, qui a toujours été active dans le bois, mais dans d'autres domaines, comme les palettes en bois et la menuiserie industrielle. L'Atelier de l'Avenir se concentre lui sur la construction en ossature bois préfabriquée, tant en rénovation qu'en nouvelle construction. Nous réalisons des bâtiments préfabriqués à haute performance énergétique. Nous fonctionnons sur une économie circulaire.

Qu'a poussé Laminated Timber Solutions (LTS) à travailler avec l'Atelier de l'Avenir ?

Philippe Courtoy : Cela fait 5 ans que nous travaillons avec l'Atelier de l'Avenir sur plusieurs projets. Ce qui nous intéresse dans cette collaboration, c'est cette finalité sociale, d'insertion par le travail. LTS fait partie du groupe CFE, qui accorde une grande importance aux enjeux sociaux. De plus, la qualité du travail est superbe, donc que du positif.

Comment faire pour mélanger l'économie sociale et l'économie classique ? Qu'apporte cet aspect social au sein de l'Atelier ? Et est-ce important pour LTS ?

Thierry Beguin : L'économie sociale et classique ne sont pas si éloignées. Nous sommes vraiment sur un pied d'égalité avec les autres sociétés. Nos clients attendent de nous un service de qualité et un respect des délais. Les défis sont les mêmes. Compte tenu de notre finalité so-

ciale, nous travaillons effectivement avec des personnes en situation de handicap, plus particulièrement des sourds et des malentendants. Nous nous sommes dirigés vers un atelier de préfabrication, car seul le travail en atelier permet d'assurer la sécurité des travailleurs malentendants, la détection d'un bruit étant le premier signe d'alerte en cas d'éventuel souci. C'était trop dangereux. Nous n'avons pas le même but lucratif que d'autres sociétés, nous ne cherchons pas à faire des bénéfices, mais il y a un équilibre à obtenir. Nous cherchons à contribuer au développement futur de l'entreprise et à augmenter l'emploi.

Philippe Courtoy : La préfabrication est à mon sens la voie du futur. Que ça soit 2D ou 3D, mais c'est le futur. Nous transférons la main d'œuvre du chantier aux ateliers. L'atelier permet l'utilisation de main d'œuvre spécifique, mais aussi un travail moins dangereux. La construction a des statistiques négatives, cette option permet une meilleure sécurité et de meilleures conditions de travail, c'est l'idée d'être plus performant en transférant du travail du chantier vers l'usine. Nous limitons également le dumping social, c'est du win win de tous les côtés. Il y a également moins de nuisance par rapport à l'environnement. Le gros œuvre est trois fois plus rapide. Nos constructions sont sèches, c'est meilleur pour les riverains. Dans les milieux urbanisés, la construction préfabriquée est le futur, que ce soit en bois ou d'autres matériaux. Nous devons

penser au Green Deal européen. La construction doit aller vers ça. Les acteurs doivent sortir de leur zone de confort, même si ce n'est pas facile.

Le prix du bois est en train de grimper en flèche. Cela a-t-il un impact sur la production actuelle ?

Thierry Beguin : Nous avons commencé à sentir un impact sur les prix et délais de fourniture, et cela risque d'être un problème important pour les projets qui arrivent. Ce qui se passe, c'est une flambée des prix et aussi des délais d'approvisionnement considérablement allongés. Ça peut bien entendu avoir un impact sur l'activité de l'atelier. Là, nous commençons à être exposés à ce type de problème, nous attendons que les matériaux arrivent. Toutes les entreprises sont confrontées à cela, nous vidons nos stocks. Ça va poser problème dans quelques mois.

Philippe Courtoy : Je n'avais jamais connu ça en 30 ans de métier. Cette pénurie et l'augmentation des prix sont constatées dans beaucoup de matériaux. Il ne faut pas viser que le bois, beaucoup d'entreprises générales ont des soucis en PVC ou isolants. Ce n'est pas spécifique au bois. Ces augmentations viennent principalement de spéculation. J'aimerais parler à des scieurs et voir s'ils ont des soucis d'approvisionnement de grumes . La majorité a son stock de planches sciées. Je pense que cette pénurie est « organisées », pour juste faire augmenter les prix, c'est très dangereux. À moyen ou à long terme, les investisseurs vont se détourner du bois. L'origine provient du marché américain. Il y a eu de nouvelles taxes aux USA sous Trump sur l'importation de bois canadiens. Suite à cela, des scieurs européens ont exporté vers les USA à un prix beaucoup plus élevé que le prix européen . C'est ce qui a créé la pénurie. Certains produits ont triplé de prix. Il y a quelque chose dans la chaine qui n'est pas correct. Je pense que ce phénomène est temporaire. Les niveaux de prix vont redescendre et se situer sur un niveau qui corrigera l'indexation qui n'a plus eu lieu depuis très longtemps sur la matière bois.

Thierry Beguin, Bussiness Unit Manager pour l'Atelier de l'Avenir.

La Construction Bois, le logement de demain ?

Thierry Beguin : Nous sommes de plus en plus sollicités sur des projets. Le nombre total est en augmentation. Elle pourrait s'accélérer encore plus. Certains maitres d'ouvrage s'ouvrent au produit. Le bois est un produit polyvalent, aussi bien en neuf, qu'en rénovation. Le bois s'inscrit très fort dans la recherche d'une stratégie à long terme. Nos produits sont environnementalement positifs. Je pense que nous cumulons des avantages. De plus en plus de types d'immeubles se font avec le bois. Nous avons été longuement endormis. En adéquation avec les politiques menées aujourd'hui, nous devons construire notre futur. Je vois un bel avenir au bois. Avec des hauts et bas, mais qui n'inverseront pas la tendance.

Philippe Courtoy : L'avenir semble être en bonne voie. L'objectif est le bon matériau au bon endroit, que ce soit bois, métal ou béton. Pour un développement à long terme, nous ne sommes pas obligés de faire 100 % du bois, si on doit utiliser le béton ou du métal, pas de soucis, ça fonctionne bien. Toujours mettre le bon matériau au bon endroit afin d'obtenir des couts écologiquement responsables et corrects. Nous sommes en retard au niveau belge, la France est très en avance. Ils ont donné beaucoup d'aides. Les Pays-Bas aussi commencent à se développer, le secteur est en plein boum. Au niveau belge, les chiffres augmentent effectivement. Au niveau tertiaire, depuis quelques années, nous voyons beaucoup de rénovation thermique et nous parvenons avec le bois à des choses très performantes. Pour les bureaux par exemple, le bois permet un bien-être. Je vois aussi un bel avenir pour le marché en voyant ce qui se passe à l'étranger. Le Green Deal européen est en route et le bois devra jouer sa part dans cette transition écologique, qui représente 40 % des émissions de $C0_2$. . ■

Interview avec Olivier Rens de De Waal Solid Foundations

Un spécialiste d propose une solu

De Waal Solid Foundations est né il y a quatre ans de la fusion entre De Waal Palen, Wig Palen et Olivier Funderingstechnieken, mais peut compter sur des racines remontant à une soixantaine d'années. En tant que spécialiste des fondations profondes et parois de soutènement, l'entreprise propose à ses clients une solution globale pour tous types de bâtiments ainsi que pour la consolidation de chaque fouille profonde.

Tout comme Sondex, De Waal Polska et Willemen Carpati, De Waal Solid Foundations fait partie de la multinationale Groep De Waal, qui représente, avec 175 travailleurs et environ 800 chantiers par an, un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros. « *Cela va de petits projets, comme une habitation particulière ou un pylône GSM, aux immeubles à appartements, bâtiments industriels, stations d'épuration, raffineries, centres logistiques, tunnels et ponts* », explique Olivier Rens, administrateur délégué de De Waal Solid Foundations.

Les pieux GVS comme marque de fabrique

De Waal Solid Foundations se concentre volontairement sur certaines techniques. Les pieux vissés à double refoulement latéral du sol, appelés aussi pieux GVS, sont ainsi son incontestable marque de fabrique. L'entreprise dispose de 24 machines pour ce faire. Le spécialiste des fondations profondes peut compter sur plus de trente ans d'expérience dans la mise en œuvre de ce système en Belgique. « *Nous offrons toujours des solutions qui garantissent la capacité portante et sont parfaitement réali-*

es fondations profondes
tion globale pour chaque chantier

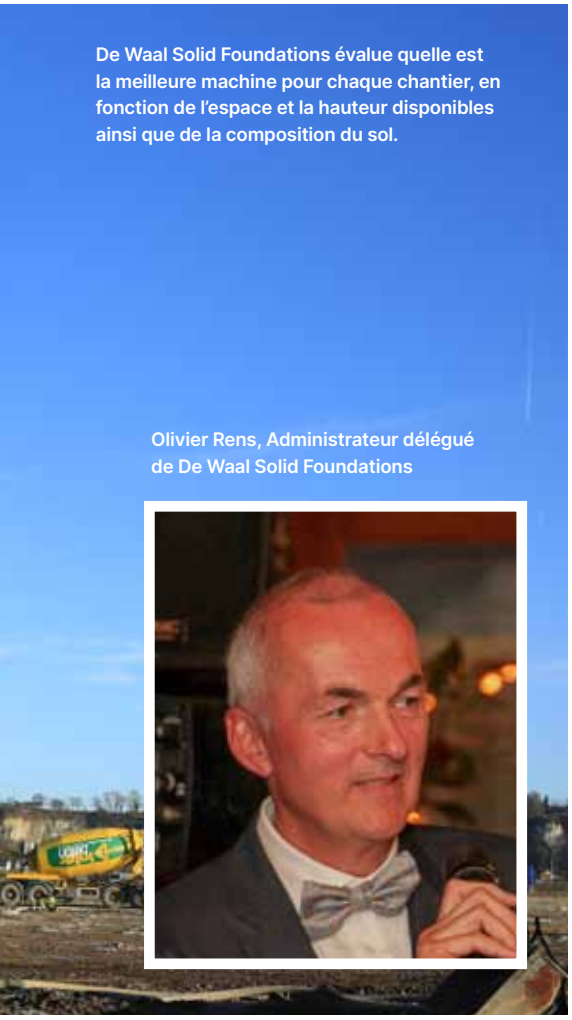

De Waal Solid Foundations évalue quelle est la meilleure machine pour chaque chantier, en fonction de l'espace et la hauteur disponibles ainsi que de la composition du sol.

Olivier Rens, Administrateur délégué de De Waal Solid Foundations

> “Les clients qui se laissent tenter par les prix bas d'entreprises inexpérimentées reviennent ensuite souvent vers nous en raison de la différence d'approche et de qualité qu'ils ont pu constater.”

sables », précise Olivier Rens. « *Nous voyons de plus en plus de bureaux d'études qui encodent tout dans un logiciel. Il en sort un résultat, mais ils n'ont aucune idée quant à la faisabilité de celui-ci. En nous basant sur notre expertise, nous sommes quant à nous capables d'en juger. Nous réalisons ces solutions nous-mêmes et évitons de la sorte les problèmes qui se produiraient autrement lors des travaux.* »

Micropieux et pieux tubés

De Waal Solid Foundations propose cependant aussi d'autres types de pieux de fondations, comme les micropieux et les pieux tubés battus ou vissés. Ces systèmes sont utilisés lors de la rénovation de fondations de bâtiments existants ou pour de petits chantiers difficilement accessibles, ou encore lorsque la hauteur de travail est limitée par la présence d'étançonnements. Les micropieux s'avèrent très pratiques là où il faut forer des fondations à travers une maçonnerie existante. Les pieux tubés battus ou vissés sont préférables lorsqu'il s'agit de travailler à partir d'une dalle de sol existante, qu'il faut conserver. Les deux systèmes peuvent être mis en œuvre presque jusque contre les façades. Ils peuvent également servir à la réalisation de caves sous des bâtiments existants, ce que De Waal Solid Foundations a encore prouvé il n'y a pas si longtemps sur un site à Puurs. De Waal Solid Foundations dispose de machines de différentes tailles pour ces types de pieux. Le spécialiste des fondations profondes évalue quelle est la meilleure machine pour chaque chantier, en fonction de l'espace et la hauteur disponibles ainsi que de la composition du sol.

Réputation d'excellence

Outre les travaux de fondations profondes, l'entreprise peut se targuer d'années d'expérience en soutènements. Dans ce domaine également, elle offre une solution globale pour chaque fouille, avec ou sans parois en pieux sécants, parois berlinoises et parois en Soilmix, avec ancrages ou non.

Les entreprises de Groep De Waal travaillent généralement en sous-traitance. Olivier Rens : « *Les autorisations de transport sont demandées directement par De Waal. Notre vaste parc de machines – 40 au total – et notre organisation flexible nous permettent d'être très réactifs et d'intervenir rapidement. Si une panne ou un autre problème se produit, nous pouvons déployer immédiatement des machines supplémentaires.* »

Cette réputation d'excellence constitue un atout important. Olivier Rens : « *Nous remarquons que certains de nos clients se laissent tenter par les prix bas d'entreprises inexpérimentées. Mais ils reviennent ensuite souvent vers nous en raison de la différence d'approche et de qualité qu'ils ont pu constater.* »

Une liste impressionnante de références

La liste de références de Groep De Waal impressionne, composée d'autant de réalisations qui témoignent de compétence et de qualité. Quelques exemples : les pieux de fondations de la Ghelamco Arena (y compris le pont franchissant le R4) à Gand, le contournement ferroviaire de Malines, la nouvelle voie rapide A11 à Westkapelle, le centre logistique de Nike à Ham, de nouveaux parcs de réservoirs pour Sea Tank, Vopak et ADPO, les parois et pieux pour l'immeuble de bureaux De Meander sur le site de Tour & Taxis à Bruxelles, le pont Theunis ainsi que six autres ponts sur le canal Albert, les prisons de Haren, Beveren, Leuze et Termonde, le Centre de psychiatrie forensique à Wondelgem, ainsi que les projets Linkeroever à Anvers et Neo sur le plateau du Heyzel. ■

Jean-Pierre Buyle : « Le Palais de Justice de Bruxelles doit retrouver sa splendeur »

Inauguré en 1883, le Palais de Justice de Bruxelles ne voit malheureusement toujours pas l'heure de se séparer de ses échafaudages, qui côtoient ce magnifique bâtiment depuis plus de 35 ans. Retards, problèmes administratifs, rejets des autorités … De nombreuses raisons expliquent que les travaux soient toujours en stand-by. Nous avons rencontré Maître Jean-Pierre Buyle, ancien bâtonnier du Barreau de Bruxelles et Administrateur Fondateur de la Fondation Poelaert, grandement active dans la préservation du Palais. Pour lui, les choses doivent changer avec l'objectif de terminer les travaux en 2040.

Qu'est-ce que la Fondation Poelaert ? Quelle est son histoire avec le Palais de Justice ?

La Fondation Poelaert a été constituée le 26 septembre 2011 par le Barreau de Bruxelles (à savoir l'Ordre français des avocats à Bruxelles et l'Ordre néerlandais des avocats à Bruxelles). Elle a été fondée par Dirk Van Gerven et moi-même en réaction à l'abandon du Palais de Justice par les autorités et a de très mauvaises idées que le gouvernement avait. Notamment ce fameux concours d'idées international sur l'avenir du Palais. Le gouvernement avait investi beaucoup d'argent sur ce concours, qui n'a été d'aucune utilité, puisqu'il avait décerné le premier prix à un projet qui consistait à la destruction du Palais pour reconstruire les rues et les maisons du 19e siècle, là où il n'y aurait plus de place pour la justice. Le gouvernement souhaitait aussi réserver le socle du palais à des activités culturelles et commerciales, sans place pour la justice, afin de financer le projet de rénovation du Palais. Tout cela nous a semblé incohérent et insensé.

Nous avons vraiment souhaité que la Fondation soit totalement indépendante. C'est un mouvement citoyen composé d'acteurs responsables (hauts magistrats, artistes, architectes, ministres d'État, professeurs, avocats …). Nous œuvrons depuis 10 ans avec beaucoup de détermination à donner une vision sur l'avenir du Palais. Nous avons en ce sens établi beaucoup de documents, qui sont d'ailleurs disponibles sur notre site web (www.poelaert.brussels) et édité certains livres, afin de petit à petit sensibiliser les autorités.

Comment expliquer le retard des rénovations ?

Tout d'abord, je pense que le Palais de Justice est un problème pour le pouvoir politique et qu'il n'intéresse personne. Ces dernières années, nous avons constaté que le Fédéral a investi beaucoup en Flandre et en Wallonie en construisant ou en rénovant partout de nouveaux Palais

Jean-Pierre Buyle, ancien bâtonnier du Barreau de Bruxelles et Administrateur Fondateur de la Fondation Poelaert

(Anvers, Gand, Mons, Liège, Brugge, Nivelles...). Il n'y avait pas de problème d'argent pour ces projets, alors qu'à Bruxelles, il y avait une vraie volonté de ne rien faire.

Le Palais de Justice de Bruxelles est un bâtiment gigantesque, qui était une véritable fierté pour la Belgique à l'époque. Aujourd'hui, personne n'est capable de budgétiser sa rénovation, ce qui constitue une vraie angoisse pour le pouvoir politique.

Les choses tendent tout de même à changer, notamment grâce à nos travaux. Le sujet devient de plus en plus d'actualité et de bonnes décisions sont prises. Les autorités ont accepté de suivre nos idées.

Comment se déroulent les travaux de rénovation ? Les choses avancent-elles ?

La rénovation se découpe en plusieurs phases. Tout d'abord, celle la plus visible, à savoir la rénovation des façades. Le gouvernement actuel a pris la décision de commencer par la façade principale, avec comme objectif de terminer les travaux en 2023. Les travaux ont commencé au printemps dernier. L'idée est de renforcer les échafaudages afin de permettre de déterminer les pathologies du bâtiment et savoir ce qui doit être restauré. Un plan lumière sera élaboré pour permettre de remplacer quelques châssis, tout en étant attentif à la décarbonation et à l'environnement. Les délais sont pour le moment respectés.

Les trois autres façades suivront ensuite ; il faut compter environ deux ans et demi par façade. Initialement, il était prévu que la façade du côté de la rue aux Laines soit la prochaine à être rénovée. La Fondation Poelaert a demandé que celle de la rue de Wynants soit privilégiée. Joseph Poelaert avait imaginé l'entrée du Palais de Justice depuis ce côté du bâtiment. Le secrétaire d'État a donné son accord pour l'inversion des façades. Nous attendons encore la validation de la Régie des Bâtiments.

Les quatre façades devraient être finalisées d'ici 2030, ce qui concorde avec le bicentenaire de l'indépendance de la Belgique. Dès finalisation, il sera également prévu de refermer la place d'honneur par le replacement de la grille que Joseph Poelaert avait initialement prévue et qui avait été enlevée en 1936.

Le chantier concernant la sécurisation de quatre salles d'audience avance bien. Le projet se nomme box in the box et il se passe au -1 du Palais. La réception provisoire doit être faite cet été et ces salles seront inaugurées lors de la rentrée judiciaire du mois de septembre.

Parallèlement à cela, six études ont également été financées par la Fondation Poelaert et le Quartier des Arts. Nous venons dernièrement de recevoir une très grosse étude architecturale, basée sur la centaine de plans originaires du Palais. Nous avons reçu un très gros document avec des recommandations à la fois étonnantes et intéressantes, qui tiennent compte de l'identité et de la modernité même du Palais. Ces études aideront la Régie des Bâtiments à aller de l'avant quand ils devront attaquer les travaux de rénovation de l'intérieur de Palais. Ce chantier prendra au minium 10 ans et devrait se finir en 2040. Il comportera six phases et sera très compliqué, étant donné que les travaux s'effectueront en même temps que l'occupation du Palais.

Nous avons entre-temps réuni pendant plus d'un an les chefs de corps (les locataires du Palais) pour déterminer les besoins des occupants. Notre travail est terminé et un document de travail a été remis au SPF Justice qui doit le valider avec ses experts. Ce document sera ensuite soumis aux délégués du SPF Finances pour que le budget soit approuvé.

Enfin, deux organes avaient été créés par le Ministre Geens, qui était à l'époque chargé de la Justice et de la Régie des Bâtiments. Le « Steerco », qui est présidé par la Fondation Poelaert et qui réunit tous les acteurs de justice tant politiques que administratifs. Nous nous réunissons tous les mois pour prendre des décisions relatives à la rénovation du Palais. L'autre organe, appelé « Team Poelaert », doit être composé de deux délégués de la Régie des Bâtiments, deux délégués du SPF Justice et un délégué de la Fondation Poelaert. Malheureusement, le SPF a longuement hésité dans le processus de désignation de ses délégués, ce qui a retardé la mise en forme de cet organe. C'est aujourd'hui réglé et nous pourrons commencer nos travaux dès la rentrée.

Les jeunes ont-ils un rôle à jouer dans le futur de ce Palais ?

Bien sûr. Nous travaillons pour les jeunes, c'est la justice de demain. Nous sommes très attentifs aux retours que nous avons. Beaucoup de jeunes viennent nous parler de la mobilité, des accès pour handicapés, des parkings pour vélos, de la place de l'intelligence artificielle, des modes alternatifs de règlements des conflits... Nous souhaitons une justice qui tient compte de la jeunesse, de ses espoirs et de ses ambitions.

La fin des travaux pour 2040, objectif atteignable ?

Je pense que nous devons vivre de conviction et d'espoir. Petit à petit, les travaux avancent et nous connaitrons bien entendu des obstacles et des déceptions, comme dans une relation amoureuse (rire). Le Palais de Justice vivra toujours après moi. Il est encore aujourd'hui d'une modernité hallucinante et n'a rien perdu de sa superbe. Malheureusement, des dégâts ont été faits de génération en génération et il est important de remédier à ces pathologies. J'espère de tout cœur que nos décideurs vont prendre en compte toutes nos idées pour que le bâtiment puisse de nouveau rendre fiers tous les Belges. ■

Le béton ne peut que gagner en importance

En avril dernier, Geert De Maeyer – directeur général d'Inter-Beton depuis 2017 – a été élu président de la Fédération du Béton Prêt à l'Emploi (FEDBETON). Geert De Maeyer, qui a déjà œuvré au sein de FEDBETON pendant plusieurs années en tant qu'administrateur et président de la Commission Exploitation, est déterminé à relever les défis auxquels le secteur est confronté.

> "Le béton est de plus en plus utilisé pour attirer l'attention, ce qui a bien sûr considérablement élargi son champ d'application"

Geert De Maeyer n'est certainement pas un inconnu au sein de FEDBETON. Depuis avril 2018, il est membre du Conseil d'administration et était à la tête de la Commission Exploitation et de la Commission des Affaires sociales. À l'automne 2018, Geert De Maeyer a également pris la présidence de l'Antenne régionale du Limbourg. En tant que président de FEDBETON, Geert De Maeyer succède à Marc Jonckheere (directeur général d'Aclagro NV). Président pendant six ans, ce dernier a entre autres donné à FEDBETON beaucoup plus de visibilité, l'a lancée sur l'autoroute numérique, a concrétisé les conditions d'une concurrence loyale et a renforcé l'importance du produit de qualité qu'est le béton prêt à l'emploi.

Geert De Maeyer souligne en particulier le dynamisme et l'expertise de Marc Jonckheere dans le traitement des très nombreux dossiers. « *Au cours des six dernières années, Marc s'est acquitté de cette tâche avec brio et beaucoup de sérieux* », a déclaré Geert De Maeyer. « *Nous avons clairement l'intention de poursuivre sur la voie qui a été tracée. Ce n'est pas à moi seul à fixer le cap. Le Conseil d'administration, nos membres ... tout le monde est impliqué. Mes premiers mois en tant que président se sont bien déroulés, et je remercie toute l'équipe. Ma première tâche est de faciliter tout ce qui se passe au sein de l'organisation et d'assurer une communication efficace et fluide avec tous les membres. Cela se fait très naturellement, notamment parce que je connais très bien l'organisation depuis plusieurs années maintenant.* »

Défis

Comme tous les secteurs de l'industrie de la construction, celui du béton sera confronté à de sérieux défis ces prochaines années. Concurrence loyale, sécurité, durabilité, circularité... autant de thématiques qui ne feront que gagner en importance. Geert De Maeyer : « *Le monde est clairement en train de changer. L'industrie du béton également. La réduction des émissions de CO_2 restera l'une des problématiques les plus importantes dans les années à venir. Au sein du secteur, de nombreuses mesures ont déjà été prises. Un aspect peut-être un peu négligé, mais certainement important, de ce problème est l'excès prescriptif, qui a bien sûr aussi un effet néfaste sur les émissions de CO_2. Nous continuerons également à prendre des mesures importantes en matière de réutilisation et de*

Geert De Maeyer,
Président de FEDBETON

démolition sélective du béton. Une autre difficulté récurrente est de trouver du personnel qualifié. Il y a donc suffisamment de thèmes sur lesquels nous devons et allons nous concentrer dans les années à venir. »

Un produit polyvalent

Geert De Maeyer est clair quant à la place du béton prêt à l'emploi en tant que produit à part entière au sein du secteur. « *Cette position reste très forte et ne fera même que gagner en importance à l'avenir* », affirme-t-il. « *Le béton est et reste un produit naturel offrant de très nombreuses possibilités d'application et de conception. De plus, le béton est parfaitement recyclable et reste l'un des matériaux de construction les moins chers. Il convient également de noter l'évolution du béton, matériau de construction purement fonctionnel, vers un produit à la fois fonctionnel et esthétiquement intéressant. Le béton est de plus en plus utilisé pour attirer l'attention, ce qui a bien sûr considérablement élargi son champ d'application. Et bien qu'il s'agisse d'un produit ancien, le béton est également sujet à innovation et peut jouer un rôle positif dans la lutte contre la pénurie d'eau souterraine. Par exemple, plusieurs de nos membres s'occupent déjà depuis un certain temps du développement et de la production de produits en béton perméables à l'eau et drainants. La technologie ne connaît pas de limites.* »

Importance de FEDBETON

Le secteur du béton prêt à l'emploi en Belgique comprend environ 270 centrales à béton pour environ 160 entreprises. Pour une production annuelle d'environ 12 millions de m³ de béton (chiffres 2019). Cela représente un peu plus d'un mètre cube de béton prêt à l'emploi par habitant, ce qui fait du secteur l'un des plus importants producteurs de matériaux de construction. « *Le secteur du béton est gigantesque et c'est précisément la raison pour laquelle une organisation comme FEDBETON est d'une importance cruciale. Par exemple, beaucoup de choses sont décidées au niveau européen et c'est là aussi que nous pouvons, en tant que groupe, représenter l'industrie belge du béton. Nous devons unir nos forces afin de faire entendre notre voix au niveau international, national et même local. C'est donc une grande motivation pour FEDBETON d'entamer le dialogue avec les différentes parties prenantes et tous les acteurs de la construction pour défendre les intérêts du béton en général et du béton prêt à l'emploi en particulier* », conclut Geert De Maeyer. ■

FEDBETON
THINK CONCRETE

The new co

Environmentally F

for the Netherlands

Authorized PANOLIN Distributor

Van Meeuwen®

IMPROVING INDUSTRIES

Van Meeuwen Lubrication
Bauwensplein 13/7
BE-9300 Aalst/Belgium
+32 53 76 76 00
info@vanmeeuwen.com
www.vanmeeuwen.com

Togethe

ooperation

riendly Lubricants

and Flemish Belgium

er strong

PANOLIN®
Swiss Oil Technology

PANOLIN International Inc.
Bläsimühle 2 – 6
CH-8322 Madetswil/Switzerland
+41 44 956 65 65
international@panolin.com
www.panolin.com

Qualivie, plus de trente ans d'expérience dans le secteur de la piscine

Créée en 1989, Qualivie est une entreprise spécialisée dans la vente et l'installation de piscines. Depuis 2009, l'entreprise possède également un département bien-être développé à partir d'une marque de spa européenne de qualité. Qualivie insiste sur la qualité de son équipe qui s'explique par le fait que les techniciens et installateurs possèdent de nombreuses compétences professionnelles et d'immenses qualités morales. Rencontre avec Jean Ceuppens, administrateur délégué de Qualivie.

Votre entreprise est active depuis plus de trente ans. Comment expliquer votre longévité ?

Je pense qu'il y a plusieurs facteurs. Tout d'abord, c'est la qualité de notre équipe qui fait une grande différence. Que ce soit au niveau commercial, administratif ou directement sur le terrain. Nos magasins, que ce soit à Pecq ou Soignies nous offre également une bonne visibilité. Cela représente un point de chute pour les clients. Nous assurons aussi un service après-vente efficace, le suivi de piscines est un travail qui demande de bonnes constances et beaucoup de ressources. Le bouche-à-oreille nous aide beaucoup. Les clients satisfaits nous permettent de nous garantir notre longévité.

Nous avons également décidé de nous associer avec la marque Desjoyaux, qui est très reconnue dans le secteur. Cela nous donne de la visibilité supplémentaire.

Comment se porte le secteur de la piscine en cette année 2021 ? Vos pronostics sont bons pour le reste de l'année ?

Depuis deux trois ans, le marché est très porteur. Cela s'explique notamment par le réchauffement climatique. Il fait chaud de plus en plus tôt et nous enregistrons beaucoup de commandes dès la mi-mars.

Le Covid a également eu un effet bénéfique sur le secteur. Les clients s'inventent des vacances à la maison. L'année 2020 a été exceptionnelle, pareille pour cette année 2021. On enregistre déjà des commandes pour 2022. Je pense néanmoins que la croissance ne sera pas aussi importante qu'en 2020, nous sommes limités dans nos ressources. Nous devons assurer un travail qualité et c'est pourquoi nous préférons pousser certains chantiers en 2022.

Qu'est-ce qu'a apporté le département Wellness pour votre entreprise ? Constatez-vous une demande de plus en plus croissante pour ce type d'équipements ?

Nous avons commencé le Wellness il a une dizaine d'années. On voulait offrir une offre supplémentaire à nos clients possédant une piscine, mais ça s'est développé en un département pour monsieur et madame tout le monde. Nous remarquons une demande de plus en plus croissante depuis deux trois ans. Cette demande suit le cours du marché de la piscine.

Autant nous avons des problèmes de main d'œuvre au niveau des piscines, autant nous connaissons des problèmes de livraison pour le Wellness. Je vends sur des stocks virtuels et les clients souhaitant des choses spécifiques devront patienter.

Êtes-vous partisans à différentes formations pour le secteur ? Comment se passe le recrutement du personnel ?

Nous faisons partie de la famille Desjoyaux, qui possède un centre de formation en France. Cela nous aide. Néanmoins, l'idéal serait de mettre sur pied une formation plus générale pour aider tous les piscinistes.

Au niveau du recrutement, nous procédons avec du recrutement direct pour les employés de bureau. Pour les ouvriers, on travaille beaucoup avec les agences d'intérim, ce qui nous permet de tester le travailleur pour ensuite le recruter en CDI ou nous aider lors des périodes plus chargées.

Craignez-vous que des entreprises non qualifiées se lancent dans la construction de piscines ? Quels sont les risques pour le client ?

Cela fait très peur pour les clients. On a connu la même situation en 2003-2004-2005, suite à l'été caniculaire de 2003. Il n'y a pas d'accès à la profession, donc n'importe qui peut s'improviser pisciniste. C'est le client qui en paye les frais. Ces nouvelles sociétés se concentrent sur l'installation de piscines, mais n'assurent aucun service après-vente. Les premières années, il n'y a pas beaucoup de soucis, mais lorsque ces sociétés seront confrontées à des problèmes, il sera compliqué d'assurer un service après-vente convenable et cela mène aux faillites. Les clients devront ensuite faire reprendre le travail mal fait par un autre pisciniste. C'est un danger.

Comment voyez-vous l'avenir du secteur de la piscine ?

Je suis convaincu que c'est un marché porteur. La France est le troisième plus grand pays au niveau de la piscine, c'est un bon exemple. La France a 20 ans d'avance sur nous et aujourd'hui le marché continue de se développer. Le monde de la piscine ne se limite pas à la construction d'une nouvelle piscine, mais il y a aussi une activité de plus en importante en ce qui concerne la rénovation. Les systèmes ont évolué (couverture, chauffage...). Il existe maintenant des traitements automatisés de l'eau, ce qui était exceptionnel hier, mais banal aujourd'hui. Nous améliorons constamment nos techniques. Je sais très bien que la demande va bientôt redescendre, mais elle finira par remonter. C'est un marché cyclique, qui a un bel avenir devant lui. ■

L'UETF découvre l'Infrabel Academy

Sur invitation de Jochen Bultinck, COO d'Infrabel, l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires (UETF) découvrait en primeur le site de l'Infrabel Academy situé à la Gare de l'Ouest à Bruxelles.

Un nouveau centre de formation de haut niveau qui permettra de développer des formations tant théoriques que pratiques des mille et un métiers du secteur ferroviaire. Pour les entrepreneurs de l'UETF, une opportunité de développer également conjointement avec le donneur d'ordre des formations et du transfert de savoir en pose de voies, caténaires et signalisation dans un environnement sécurisé. Dirk Rotthier, Président de l'UETF, y voit une chance sans précédent de présenter le secteur aux jeunes de manière didactique et d'attirer ainsi de nouveaux talents.

Jochen Bultinck, COO d'Infrabel

LE SECRET D'UNE ENTREPRISE PROSPÈRE?

LES BONS OUTILS FONT LA DIFFÉRENCE!

La Chronique vous offre LA solution pour une gestion efficace et professionnelle de tous vos projets de construction privés ET publics!

DEMANDEZ UNE **DÉMO GRATUITE**

https://biz.lachronique.be/plateforme-marches-publics

LA **CHRONIQUE**

SALES@LACHRONIQUE.BE OU TÉLÉPHONEZ-NOUS AU **02 894 29 03**

F-Cyber Comfort, pour la cybersécurité de votre entreprise.

Parce que votre entreprise est menacée chaque jour par des hackers, vous feriez mieux de vous protéger avec une police d'assurance personnalisée : **F-Cyber Comfort**.
Plus d'infos : **www.federale.be**

FEDERALE Assurance
L'assureur qui partage ses bénéfices avec vous

powered by ZURICH®

federale.be

Fédérale Assurance – E.R: Tom Meeus **– Rue de l'Etuve 12 – 1000 Bruxelles - www.federale.be** - Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail - Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie - Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC - RPM Bruxelles TVA BE 0407.963.786/BE 0408.183.324/BE 0403.257.506.